COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Le treize avril deux-mil vingt-trois, le conseil municipal de Champcevrais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANCHIS, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mesdames, Jeanine BUSSON, Annie COMMEAU-PINEL, Eliane HAURY, Marie-Claude PRISOT, Messieurs Jean-Pierre SANCHIS, David DUMOUTIER, Jérôme DENIS, Daniel BOITELET.

<u>Étaient absents excusés</u> : Messieurs Roland MARINGE, Jean-Pierre FILIPIAK, Cédric DUPERROY (pouvoir donné à Jean-Pierre SANCHIS).

Madame Jeanine BUSSON est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion.
- Approbation des comptes de gestion (budget principal et budget lotissement)
- Vote des comptes administratifs (budget principal et budget lotissement)
- Vote des taux communaux
- Vote des budgets prévisionnels 2023 (budget principal et budget lotissement)
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur SANCHIS ouvre la séance à 18h30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 MARS 2023

Il est relevé 2 coquilles dans la liste des présents, en effet Mme, Jeanine BUSSON et M. Daniel BOITELET, ne figurent pas parmi les présents. Cette omission sera corrigée. Celui-ci n'appelant pas d'autres observations, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT)

Le maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2022 pour le budget principal et le budget lotissement établi par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Toucy. Celui étant en tous points conforme aux écritures enregistrées au compte administratif de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget lotissement, établi par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Toucy.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOTISSEMENT)

Le maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2022 pour le budget principal et le budget lotissement.

Il précise que les dépenses 2022, ont été maitrisées malgré les hausses significatives du coût de l'électricité et du fuel domestique. L'exercice 2022 est clôturé avec un résultat excédentaire tous budgets cumulés de 148 656,56 €.

Investissement : + 68 230,94 €

Fonctionnement : + 166 303,95 €

Lotissement : <u>- 85 878,33</u> €

Résultat net : + 148 656,56 €

Conformément aux règles comptables, le maire quitte la séance et donne la parole à Madame la deuxième adjointe pour faire adopter les comptes administratifs tels que présentés.

Le rapport du maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget lotissement tels que présentés.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Le maire soumet à approbation l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Il propose de n'appliquer que les taux de référence 2023, tels que définis par la Direction Départementale des Finances Publiques, sans majoration des taux au niveau communal.

Le rapport du maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, tel que présenté.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Le maire présente l'état prévisionnel des recettes et dépenses du budget principal pour l'exercice 2023.

Il précise que les comptes de dépenses ont fait l'objet d'un examen attentif, en s'appuyant sur les dépenses constatées sur l'exercice précédent, les hausses significatives du coût de l'électricité, du fuel domestique et de la nécessité de contraindre les dépenses. Les réductions appliquées sur la majeure partie des comptes budgétaires permettent d'abonder la section d'investissement par transfert de crédits entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Le budget principal prévisionnel 2023, équilibré en dépenses et recettes s'élève à 491 556,93 €.

Le rapport budgétaire 2023 pour le budget principal entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le budget principal prévisionnel 2023, arrêté à **491 556,93 €**, tel que présenté.

VOTE DU BUDGET INVESTISSEMENT 2023

Le maire présente le budget prévisionnel 2023 pour la section d'investissement. Celui-ci intègre en dépenses la mise en œuvre de la borne de recharge rapide, la participation de la commune à l'automatisation de l'éclairage de l'hélistation de l'EHPAD « Château de Bouron », la réalisation du city-stade, l'acquisition d'une réserve souple d'eau de pluie d'une capacité de 80 M3, la réfection d'un logement ainsi que des sanitaires de l'école maternelle, et le remboursement des emprunts.

Les recettes intègrent les subventions accordées par l'Agence Nationale du Sport, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Conseil Départemental de l'Yonne.

Le budget prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et recettes s'établit à 561 371,20 €.

Le rapport budgétaire 2023 pour la section d'investissement entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le budget d'investissement prévisionnel 2023, arrêté à 561 371,30 €, tel que présenté.

VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2023

Le maire présente le budget lotissement pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et recettes. Il rappelle que le lotissement fait depuis 2022, l'objet d'un budget distinct tant en fonctionnement qu'en investissement, et n'est plus confondu avec le budget principal (règles comptables).

Compte tenu du delta entre le coût de revient initial du lotissement et le prix de vente au m² des huit parcelles, le maire rappelle que le budget principal doit abonder annuellement le budget annexe de 29 580,00 €.

Le budget annexe prévisionnel du lotissement pour l'exercice 2023, équilibré en dépenses et recettes s'établit à 362 514,30 €

Le rapport budgétaire 2023 pour le budget annexe lotissement entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le budget annexe lotissement prévisionnel 2023, arrêté à **362** 514,30 €, tel que présenté.

VOTE DU BUDGET ANNEXE INVESTISSEMENT LOTISSEMENT 2023

Le maire présente le budget prévisionnel 2023, pour la section d'investissement du budget annexe lotissement. Celui-ci équilibré en dépenses et recettes s'établit à 695 448,60 €.

Le rapport budgétaire 2023 pour la section d'investissement du budget annexe lotissement entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la section d'investissement du budget annexe lotissement prévisionnel 2023, arrêté à 695 448,60 €, tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

RESERVE EAU DE PLUIE

Le maire confirme la commande de la réserve d'eau de pluie, dont la livraison devrait intervenir fin avril. La mise en place sera réalisée courant mai en fonction de la disponibilité de Messieurs J. DENIS et D. DUMOUTIER, qui se sont proposés pour réaliser la plateforme.

CHAUFFERIE BOIS AUTOMATIQUE

Le maire indique que dans le prolongement des deux derniers conseils, il a contacté Martin CHASTE, afin qu'il accompagne l'équipe municipale dans le projet de consultation pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois-énergie. Six bureaux d'études spécialisés ont été sélectionnés par M. CHASTE qui a également rédigé les pièces écrites pour le lancement de la procédure de marché public de prestations intellectuelles.

REALISATION DU CITY-STADE

Le maire indique avoir sollicité un devis auprès de la Société RTP pour l'enlèvement de la terre lors de la création de la plate-forme du city-stade. Vu les montants affichés, il interroge les conseillers sur la faisabilité de solliciter les agriculteurs de la commune pour assurer l'évacuation des 300 M3 de terre végétale.

A l'issue des échanges, il est convenu entre tous les membres de solliciter l'ensemble des agriculteurs afin de connaître leurs disponibilités durant le mois de mai ou au cours de l'été, afin de programmer le terrassement. La terre pouvant être soit stockée sur un terrain communal, pour être reprise plus-tard, soit directement étalée dans les champs.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le maire indique que suite à la réunion du 17 mars 2023, où la question de la production d'énergie renouvelable a été évoquée, une réunion a été organisée le 31 mars avec la Directrice Générale de la SEM Yonne Energie en charge du développement du photovoltaïque.

Il ressort de la réunion, que l'installation de panneaux photovoltaïques repose sur le principe de mise à disposition par la commune de m² de surface au sol ou en toiture par le biais d'un contrat de location. La SEM Yonne Energie assure alors l'investissement et la mise en œuvre des panneaux, et reverse un loyer à la commune. Les emprises au sol ou en toiture de 500 m² minimum, sont directement concernées avec une production de 100kwh, et la charpente doit supporter une charge de 18 à 20 kg au m².

Les friches industrielles sont privilégiées ainsi que les terres agricoles. Pour des surfaces inférieures, la collectivité territoriale est invitée à gérer le dossier en direct avec une société spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques. De même, les parkings publics doivent désormais être couverts par des ombrières.

Le maire propose de remettre à la SEM Yonne Energie, un état des parcelles communales disponibles pour étude de faisabilité sur l'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables.

Les conseillers municipaux prennent acte des informations et chargent le maire de poursuivre les études dans ce sens.

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

La situation des logements communaux, au regard des règles d'isolation thermique est évoquée, dans le cadre du nouveau contenu du Diagnostic de Performance Energétique (DPE), en vigueur depuis 2022.

Des aides financières, sous forme de subventions ou d'avantages fiscaux, pouvant être mobilisées afin de permettre de mener des projets de rénovation énergétique, le maire est invité à contacter les divers organismes compétents en la matière, et à étudier l'ensemble des aides financières mobilisables pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique de l'ensemble des logements communaux mis à la location.

SALLE DES FETES

Le maire porte à la connaissance des membres que l'entretien des placards, de la vaisselle avec un inventaire complet de celle-ci a été réalisé par l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux, avec l'aide de Mme J. BUSSON. Il indique qu'il va solliciter l'agent en charge de l'hygiène des locaux communaux d'assurer un contrôle régulier de l'inventaire.

Les conseillers indiquent que la prise de courant du réfrigérateur présente un défaut de fixation depuis de nombreux mois. De même, les cordons de tirage des rideaux d'occultation ne sont plus opérationnels.

Le maire s'engage à faire procéder aux réparations dans les meilleurs délais.

Chemins COMMUNAUX

La question des chemins communaux est évoquée, notamment la classification entre chemin ruraux, communaux, privés et de randonnées, ainsi que leur état d'entretien.

A l'issue des échanges, il est convenu entre tous les membres du conseil, de procéder à l'inventaire de tous les chemins à partir du plan cadastral et d'organiser d'ici l'été une visite sur place de tous les chemins.

POINT LITIGE EDF

Le maire indique que le litige avec EDF, au sujet des factures indument réglées par la commune suite à la vente de la boulangerie n'est toujours pas réglé depuis ses premières interventions en févier 2022. Son courrier adressé en recommandé, est resté lettre morte. De même, ses appels téléphoniques réguliers sont sans aucun effet jusqu'à présent. Il précise néanmoins poursuivre ses relances, jusqu'à obtenir remboursement des sommes versées.

NCHIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.